

Services intégrés pour les jeunes du Nouveau-Brunswick (SIJ-N.-B.)
Appel à propositions
Questions et réponses soumises

Question : Y a-t-il des exemples de candidats retenus qui ont déjà été examinés?

Réponse : À l'heure actuelle, SIJ-N.-B. ne dispose pas d'exemples de demandes acceptées qui ont été soumises puisqu'il s'agit du premier appel de propositions pour le SIJ-N.-B..

Question : Une partie des rôles de l'équipe de base a été désignée comme étant un chef clinique. Y a-t-il des qualifications particulières pour ce rôle, comme infirmière praticienne, travailleuse sociale ou quelque chose de semblable?

Réponse : Le rôle de chef clinique au sein des centres du SIJ-N.-B. est conçu pour assurer la surveillance clinique des centres, ainsi que pour offrir des conseils cliniques aux jeunes qui pourraient avoir besoin de ce niveau de service. Le rôle est conçu comme un rôle de travailleur social clinique. Ce rôle peut être assumé par une seule personne ou par plusieurs cliniciens.

Question : La proposition porte sur un financement d'une demi-année et d'une année complète. La proposition mentionne également que le budget financier pourrait être en négociation au-delà de l'année deux, est-il susceptible de rester le même montant chaque année ou cela pourrait-il changer?

Réponse : À l'heure actuelle, le SIJ-N.-B. travaille avec les centres de la province pour normaliser un budget annuel de fonctionnement qui est fourni à chaque centre. Lorsque les contrats seront renouvelés, les coûts et les budgets seront examinés pour déterminer s'il y a lieu de modifier les conditions. Le SIJ-N.-B. espère continuer à fournir un montant de financement opérationnel constant pour répondre aux besoins opérationnels, mais il n'est pas possible de prévoir un montant ou une projection de changement pour l'instant.

Question : Liée au budget de dotation, où il pourrait être possible de renouveler le financement après la première année complète. Lorsque les centres prévoient embaucher du personnel, offriraient-ils seulement des contrats d'un an ou pourraient-ils offrir des contrats à long terme?

Réponse : Le contrat qui serait initialement signé entre SIJ-N.-B. et le candidat retenu, qui deviendrait l'agence principale du Carrefour jeunesse de Fredericton, aurait une durée d'un an et demi, comme indiqué dans le guide de demande. Avant la fin de ce terme, un nouveau contrat serait négocié entre SIJ-N.-B. et l'organisme responsable pour les années à venir.